



Apparition larve plafond appart en location

Par **damandarink**, le **19/06/2008 à 00:51**

Bonjour,rnrnPropriétaire d'un studio en location,l'occupant m'a fait part cette semaine d'apparition de larves/chenilles dans le conduit électrique du plafond. Constat confirmé. Après enquête, il apparait que l'appartement au dessus est très humide et a fait l'objet récemment d'un constat par les services d'hygiène de la mairie(je ne sais pas dire s'il agit d'un constat d'insalubrité). J'ai pris contact avec le syndic qui a noté et va faire un traitement antiseptique. Je voudrais savoir comment faire constater au propriétaire de l'appartement du dessus le caractère urgent du problème et les démarches à effectuer (courrier vers le syndic avec AR et vers le proprio de l'autre locataire?). Je vous remercie.

Par **Marion2**, le **19/06/2008 à 09:00**

Oui, lettre recommandée A/R au Syndic et au propriétaire de l'autre appartement (en lui signifiant que vous avez averti le Syndic)

Par **damandarink**, le **19/06/2008 à 12:15**

Bonjour,rnrnMerci;rnrnJe viens de joindre le syndic pour les mettre au courant.rnrnJe fais suivre un courrier avec AR cet après midi.rnrnA première vu, le syndic semble me dire qu'il s'agirait d'un soucis privatif donc à ma charge.rnrnIl semble hésiter à faire intervenir une entreprise afin d'établir la cause de ce problème et les responsabilités.rnrnComment dois je m'y prendre? Dois je prendre contact directement avec une entreprise? Qui paye? Si les responsabilités sont partagées ou pas de ma responsabilité, comment pourrais-je me faire rembourser ou exiger

que ce soit à la charge du syndic?rnIl y a eu un constat du service d'hygiène cette semaine pour l'appartement du dessus avec un constat d'un trop plein d'humidité. je n'ai pas lu le constat, dois je prendre contact avec la mairie? Le sol de l'appart voisin du dessus est recouvert de moquette.rnC'est un immeuble d'avant 1948 et le sol est en parquet.rnMerci.

Par **Marion2**, le **19/06/2008** à **12:19**

contactez votre assurance et demandez à l'occupant de l'autre appartement de contacter également son assurance.rnUn expert sera envoyé pour déterminer les responsabilités.